

Accords fiscaux

Le 23 juin, la Chambre des communes a adopté le projet de loi N° 314 modifiant la loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique et la loi de 1944 sur la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Mr. James Sinclair, adjoint parlementaire au ministre des Finances, a déclaré, au sujet de ce projet de loi, ce qui suit:

... Le protocole initial entre le Canada et les États-Unis explique très bien, à mon avis, l'objet du bill: éviter les doubles impositions et prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Dans un pays comme le nôtre, qui entretient des relations d'affaires très étroites à la fois avec le Royaume-Uni et les États-Unis, il est très important que nous évitions les doubles impositions à l'endroit d'un même revenu afin de ne pas entraver ces relations. Il est également très important que notre administration chargée de la perception des impôts collabore en vue d'éviter les chances de fraude fiscale qui peut résulter des divergences entre les mesures fiscales des deux pays . . . Parce que nos lois fiscales ressemblent beaucoup à celles de la Grande-Bretagne, nos ententes fiscales avec le Royaume-Uni ont pu être mieux établies que celles que nous avons conclues avec les États-Unis. Ces dernières années, cependant, à la suite de négociations constantes à Washington, la présente entente fiscale avec les États-Unis s'est beaucoup plus rapprochée de nos ententes avec le Royaume-Uni . . .

Traité de paix avec le Japon

Le 15 juin, répondant à une question de M. Howard C. Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra) concernant la réunion des représentants du Commonwealth à Londres en vue d'étudier les conditions d'un traité de paix avec le Japon, M. Pearson a déclaré:

La conférence . . . a été moins une conférence qu'une réunion de représentants du Commonwealth, sous forme d'équipe de travail chargée de continuer les discussions de Colombo sur les conditions d'un traité de paix avec le Japon. La réunion a eu lieu à Londres. Nous y étions représentés par notre substitut à la Commission pour l'Extrême-Orient.

Commission mixte internationale

Le 29 juin, répondant à une question de M. R. Adamson (député conservateur-progressiste de York-ouest) concernant le fleuve Columbia, M. Pearson a déclaré:

Une des attributions de la Commission vise le fleuve Columbia. C'est ce qui lui a permis d'entreprendre des études très approfondies qui comprennent la reconnaissance aérienne, la cartographie hydrographique, l'établissement de stations de métrage, les recherches sur les nappes d'eau souterraines, l'installation de stations de précipitation et la recherche d'emplacements propres à l'aménagement de barrages ainsi qu'à l'emmagasinage de l'eau. Ces fonctions tiennent donc la Commission très occupée.

Discours du député du Gouverneur général

Du discours prononcé par le député du Gouverneur général devant les membres réunis du Sénat et de la Chambre des communes à l'occasion de la prorogation de la deuxième session du vingt et unième parlement, nous citons les passages suivants: